



Communiqué DE PRESSE

Le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police, Synergie-Officiers et Alliance Police Nationale sont stupéfaits de la teneur de la note du Procureur de la République de Paris relative à la mise en œuvre du droit des gardés à vue d'être assistés par un avocat.

Cette note prescrit à tous les agents et officiers de police judiciaire d'établir à destination des avocats, lors de chaque mesure de garde à vue, des planning d'auditions et confrontations versés ensuite en procédure dans l'unique but de faciliter la vie à ces mêmes avocats et de leur garantir le plus grand confort possible.

Cette note instaure également un délai de carence supplémentaire d'une heure pour chaque nouvelle audition, alors même qu'un délai de deux heures est déjà prévu par la loi pour la première audition.

Le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police, Synergie-Officiers et Alliance Police Nationale appellent l'ensemble des policiers à ne pas appliquer de telles consignes qui n'entrent aucunement dans les prescriptions de la loi du 14 avril 2011.

Le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police, Synergie-Officiers et Alliance Police Nationale refusent que les policiers républicains soient transformés en greffiers à qui peut être demain les avocats reprocheront de démarrer leurs auditions en retard ou de les organiser à des créneaux horaires peu compatibles avec leurs autres activités.

Le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police, Synergie-Officiers et Alliance Police Nationale exhortent une nouvelle fois nos plus hautes autorités à rapidement prendre la mesure de la catastrophe judiciaire et sécuritaire en préparation, en dépit de certains discours médiatiques laissant à penser que la réforme de la garde à vue se déroule bien. Ils en appellent instamment à faire cesser les errements d'un monde judiciaire qui dorénavant fait une application à « géométrie variable » des lois et principes républicains.

Les Bureaux Nationaux

Contact Presse :

- ALLIANCE Police Nationale, Tel 01 44 76 96 70
- Secrétaire Général : Jean-Claude DELAGE, Tel 06 07 89 02 37
- Secrétaire général Adjoint : Frédéric LAGACHE, Tel 06 20 87 77 40

- SYNERGIE Officiers, Tel 01 40 13 02 85
- Secrétaire Général : Patrice RIBEIRO, Tel 06 15 15 24 48
- Contact Presse : Mohamed DOUHANE, Tel 06 24 46 40 60

- SICP, Tel 01 39 89 40 23
- Président : Olivier BOISTEAUX, Tel 06 99 53 17 17
- Secrétaire National : Jean-Paul MEGRET, Tel 06 69 49 17 17